

PAS DE CALAIS

Arrondissement

MONTREUIL/MER

Canton

LUMBRES

Commune

PARENTY

5 Route de Desvres

62650 PARENTY

03.21.90.71.77

parentymairie@laposte.net

COMMUNE DE PARENTY

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 OCTOBRE 2024

Le Vendredi 18 Octobre 2024 à 19 heures 30 minutes, sur convocation de Monsieur Serge DEPRAITER, Maire, en date du 14 Octobre 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie de PARENTY.

Étaient présents : Mesdames Marie-France HUCHIN, Marie ANDRIEU, Messieurs Serge DEPRAITER, Frédéric DUPEND, Rémy MARBEUF, Julien MAILLY, Ludovic LOZINGUEZ, Sébastien HIBON Michel GOURLAIN et Philippe DUBOELLE.

Procurations : Madame Elisabeth LEMOR à Madame Marie-France HUCHIN, Monsieur Thomas PERON à Monsieur Frédéric DUPEND, Madame Carine FOURCROY à Monsieur Julien MAILLY

Absents excusés : Monsieur Damien LEDUC et Monsieur Olivier DELSEAUX

L'ordre du jour étant le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Avenir du logement communal
- Convention EPF
- Questions diverses

1- Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-France HUCHIN se propose, et, est désignée secrétaire de séance.

2- Avenir du logement communal

Monsieur le Maire rappelle que deux visites d'état des lieux ont été faites. Le conseil a été invité une première fois à visiter le logement alors que les locataires étaient encore présents et une seconde fois lorsque le logement était vide suivi d'une réunion de conseil municipal.

Suite au rapport du Commissaire de Justice (anciennement huissier de justice), il s'avère que la maison a besoin de grand nettoyage et d'une réhabilitation. Le nettoyage consisterait à détapisser, débarrasser la douche, WC, radiateurs, mobiliers de cuisine ... tout ce qui est devenu obsolète.

Pour rappel deux devis de nettoyage sont parvenus à la mairie, un de 2 400 € TTC et un autre de 5 800 € TTC.

Monsieur et Madame CARON ont versé 900 € de caution lors de la prise du logement ; la commune se doit de décider de rembourser ou non la caution dans les deux mois. Vu le constat du commissaire de Justice, un grand nettoyage est nécessaire, vu le devis de l'entreprise « INTER NETTOYAGE » d'un montant de 2 400 € TTC (devis le moins disant), le Conseil Municipal décide de ne pas rendre la caution. Le locataire sera avisé par courrier recommandé.

Monsieur le Maire a rencontré sur place :

- Le Cabinet d'Architectes IDEA à Boulogne sur Mer dont nous attendons le rapport,

- Monsieur MASSET, Chef de l'Unité Aménagement et Animation Territoriale Montreuillois-Ternois de la Maison Départementale du Montreuillois
- Le CAUE et le Département du Pas-de-Calais nous rendent visite ce lundi 21.10.2024 à 14h30 sur la faisabilité de la réhabilitation et les travaux avec les financements possibles, par la même occasion, une visite de la bibliothèque sera prévue.

Après avoir pris avis et visité avec Monsieur WARD et Madame VASSEUR (Directeur et enseignante du RPI), le projet pourra être le suivant :

- Accès de la cave serait condamnée au vu d'une entrée existante par l'extérieur.
- Rez de Chaussée : une pièce comme cuisine et point de restauration et les deux autres pièces de vie seraient utilisés en coin lecture-bibliothèque, installation d'un sanitaire adulte.
- A l'étage : trois pièces qui serviraient pour le bureau du directeur et les deux autres pièces seraient utilisés pour les rendez-vous pédagogiques, médicaux ou familiaux. Réhabilitation de la salle de bain par une salle d'eau.
- Les fuites d'eau provenant de la toiture seront réparées en premier lieu.
- Le terrain : pourrait être divisé en deux parties, une partie en espace vert pour les enfants et une partie en stationnement pour les enseignants et intervenants de l'école.

Ces travaux seraient à réaliser avec 80% de subvention et 20% à la charge de la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le projet sachant qu'il faudra maîtriser le choix et coût de l'isolation thermique du bâtiment.

La réalisation de ces travaux rendrait disponible le local de la bibliothèque et un lancement de réflexion du devenir de ce bâtiment : locations pour le secteur médical, cabinet d'architectes ...

En tout état de cause, les dossiers de subventions sont à déposer avant la fin de l'année.

3- Convention Etablissement Public Foncier (EPF) Hauts de France -Projet de requalification du centre bourg :

Monsieur le Maire précise que l'Etablissement Public Foncier (EPF) s'est réuni le 27.09.2024 et a accepté de nous présenter une convention pour une durée de 5 ans pour l'acquisition, la démolition, fouilles éventuelles et rétribution à la Commune concernant deux terrains appartenant au GAEC des Manoirs (Monsieur HUCHIN et Madame PENIGUEL) pour 150 000 € et à Monsieur HUCHIN Henri pour un montant de 35 000 €. La vente sera gérée directement avec les vendeurs par l'EPH.

Cette convention correspond à l'opération foncière intégrée dans le projet de requalification du centre bourg.

Monsieur le Maire détaille les grandes lignes de cette convention :

- Objet de la convention
- Périmètre d'intervention de l'EPF
- Durée de la convention
- Les acquisitions
- Les travaux
- Les études préalables aux travaux
- La cession
- Détermination du prix
- Aides financières de l'EPF au projet
- Budget prévisionnel
- Planning prévisionnel

L'achat des terrains est en accord avec les propriétaires pour un montant de 185 000 € a cela s'ajoute, les frais et la gestion pour 22 000 € ainsi que la démolition des bâtiments pour un montant de 160 000 €. Un terrain de 5 000 m² est gardé pour le projet de la requalification du centre bourg.

A la demande de Monsieur Michel GOURLAIN et Monsieur Philippe DUBOELLE, la convention est distribuée à tous les conseillers.

Monsieur Sébastien HIBON quitte la séance à 20h30.

Après délibérations sauf Madame Marie-France HUCHIN et Madame Marie ANDRIEU n'ayant pris part au vote pour éviter le conflit d'intérêts, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer la convention avec l'EPF

4- Questions Diverses :

5- Tour de table des questions diverses par conseiller :

Monsieur Ludovic LOZINGUEZ : Installation des décorations de Noël le 30.11.2024 à 9 heures en mairie.

Monsieur Frédéric DUPEND : RAS

Monsieur Julien MAILLY : Rien à signaler et demande de quitter la séance pour raisons familiales

Monsieur Philippe DUBOELLE : Souhaite revenir sur les propos de Monsieur « Frédéric » (Ludovic) LOZINGUEZ dans sa réponse au mail de Monsieur Michel GOURLAIN en date du 30.09.2024 concernant les travaux effectués suite aux inondations et remettant en question sa présence au conseil afin d'obtenir réponse à ses questions. Une énumération des absences par conseiller a été comptabilité depuis le début de ce mandat (2020).

Monsieur Michel GOURLAIN : Souhaite que Monsieur Rémy MARBEUF soit plus « respectueux » envers sa personne lors de sa réponse au mail en date du 30.09.2024.

Madame Marie ANDRIEU : signale qu'il a été relevé que des canettes vides sont présentes dans la partie « 30 » du City Stade.

Monsieur Rémy MARBEUF : Rien à signaler

Madame Marie-France HUCHIN : Rien à signaler

Monsieur le Maire conclut la séance en exprimant son regret de devoir constamment se justifier sur chaque dépense des deniers publics de la commune et de devoir « supporter » des réunions de ce type plutôt que de s'interroger sur la capacité de la situation financière actuelle à financer les travaux en cours et à venir.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 20h56